



Association Diocésaine de Moulins
20, rue Colombeau
03000 MOULINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Sylvain TRAMOY
Francis BOYER
Vincent SAUVAGE

Ce rapport contient 27 pages

ASSOCIATION DIOCESAINE DE MOULINS

20, rue Colombeau
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Moulins relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Changements de méthode » exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la nouvelle réglementation comptable ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi nous portons à votre connaissance :

- La note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précise les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels,
- Ainsi que la note sur la valorisation des contributions volontaires justifiant de la non valorisation dans les présents comptes annuels,

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Des diligences particulières ont été mises en œuvre pour nous assurer de la correcte application du règlement ANC 2022-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières,
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs,
- Ainsi que la valorisation des titres de portefeuille.

De plus, en complément des diligences mis en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Moulins dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au trésorier d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

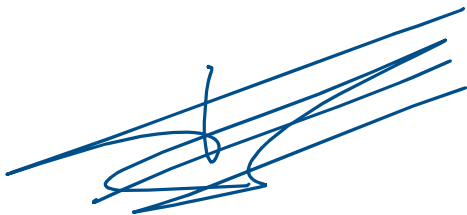
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon sur Saône, le 22 juin 2026

Pour la société AEC 3,
Commissaires aux Comptes

Sylvain Tramoy
Président

A stylized blue ink signature consisting of several overlapping, sweeping strokes.

Vincent SAUVAGE
Directeur Général

A stylized blue ink signature with a large, circular loop at the beginning and several trailing strokes.

BILAN ACTIF

ASSOC ASSOCIATION DIOCESAINE MOULIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	16 887	16 887			26	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				44.92		43.23
Terrains	411 735		411 735		410 157	
Constructions	19 491 312	10 698 059	8 793 253		8 893 322	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	198 475	166 186	32 290		33 221	
Autres immobilisations corporelles	3 755 633	3 025 595	730 038		765 821	
Immob. corp. en cours, av. acptes	1 523 966		1 523 966		575 462	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	341 525		341 525		281 900	
Immobilisations financières				0.01		0.16
Participations	1 037		1 037		1 037	
Créances rattachées à des particip.					37 500	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	900		900		900	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	25 741 471	13 906 727	11 834 744	44.93	10 999 346	43.38
Stocks et en-cours						
Créances				2.85		2.69
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	300		300		11 602	
Créances reçues par legs ou donations	447 392		447 392		191 390	
Avances et acomptes versés /cdes	12 433		12 433		9 754	
Autres créances	291 056	38 630	252 426		425 882	
Charges constatées d'avance	38 376		38 376		43 820	
Valeurs mobilières de placement	11 141 851	253 080	10 888 771	41.34	9 290 914	36.64
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	2 867 638		2 867 638	10.89	4 382 618	17.28
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	14 799 046	291 710	14 507 336	55.07	14 355 981	56.62
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	40 540 517	14 198 437	26 342 080	100	25 355 327	100

BILAN PASSIF

ASSOC ASSOCIATION DIOCESAINE MOULIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		11.54		11.69
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	3 039 979		2 964 979	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		29.26		30.40
Réserves statutaires ou contractuelles	7 613 328		7 613 328	
Réserves pour projet de l'entité	95 250		95 250	
Autres réserves				
Report à nouveau	9 996 531	37.95	9 570 095	37.74
Excédent ou déficit de l'exercice	325 665	1.24	426 437	1.68
Situation nette (sous-total)	21 070 753	79.99	20 670 088	81.52
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	841 810	3.20	764 431	3.01
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	21 912 563	83.18	21 434 519	84.54
Fonds reportés liés aux legs ou donations	751 962	2.85	444 642	1.75
Fonds dédiés	249 330	0.95	259 515	1.02
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 001 292	3.80	704 156	2.78
Provisions pour risques	189 134	0.72	189 134	0.75
Provisions pour charges	38 897	0.15	36 333	0.14
TOTAL DES PROVISIONS (III)	228 031	0.87	225 467	0.89
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	929 905	3.53	698 480	2.75
Emprunts et dettes financières diverses	5 306	0.02	4 196	0.02
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 506	0.03	31 348	0.12
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	54 991	0.21	123 812	0.49
Fournisseurs, factures non parvenues	69 378	0.26	41 333	0.16
Dettes des legs ou donations	36 953	0.14	28 646	0.11
Dettes fiscales et sociales	277 755	1.05	241 605	0.95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63 959	0.24	32 473	0.13
Autres dettes	176 154	0.67	203 311	0.80
Créditeurs divers	1 565 432	5.94	1 578 092	6.22
Produits constatés d'avance	11 855	0.05	7 889	0.03
TOTAL DES DETTES (IV)	3 200 194	12.15	2 991 185	11.80
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	26 342 080	100	25 355 327	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ASSOCIATION DIOCESAINE MOULIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	96 941	110 653	-13 712	-12.39
<i>dont ventes de dons en nature</i>	17 618	16 154	1 464	9.06
Ventes de prestations de services	751 791	615 773	136 018	22.09
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	43 510	15 320	28 190	184.01
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 049 587	2 009 159	40 428	2.01
Mécénats		282	-282	-100.00
Legs, donations et assurances-vie	667 621	948 617	-280 996	-29.62
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 833	364 313	-338 480	-92.91
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	270 368		270 368	
Utilisations des fonds dédiés	16 605		16 605	
Autres produits	858 493	891 357	-32 864	-3.69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 780 748	4 955 473	-174 725	-3.53
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	110 357	126 973	-16 616	-13.09
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 440 428	2 452 016	-11 588	-0.47
Aides financières	6 000		6 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	162 428	187 509	-25 080	-13.38
Salaires	1 020 498	1 037 832	-17 334	-1.67
Cotisations sociales	573 155	571 274	1 881	0.33
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	884 157	881 111	3 046	0.35
Dotations aux provisions	28 397	28 833	-436	-1.51
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	209 620		209 620	
Report des fonds dédiés	6 421	850	5 571	655.38
Autres charges	184 997	134 292	50 704	37.76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 626 457	5 420 689	205 768	3.80
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-845 709	-465 216	-380 493	-81.79

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC ASSOCIATION DIOCESAINE MOULIN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	521 599	355 034	166 565	46.92
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	213 521	345 466	-131 945	-38.19
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	638 337	559 785	78 552	14.03
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 373 456	1 260 285	113 171	8.98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	253 080	213 521	39 560	18.53
Intérêts et charges assimilées	15 096	8 007	7 089	88.53
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	49 470	202 969	-153 499	-75.63
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	317 646	424 497	-106 851	-25.17
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 055 811	835 788	220 022	26.33
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	210 102	370 572	-160 470	-43.30
Produits exceptionnels (V)	210 000	379 703	-169 703	-44.69
Charges exceptionnelles (VI)		259 692	-259 692	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	210 000	120 011	89 989	74.98
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	94 437	64 147	30 290	47.22
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 364 205	6 595 461	-231 256	-3.51
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 038 540	6 169 024	-130 485	-2.12
EXCÉDENT OU DÉFICIT	325 665	426 437	-100 772	-23.63
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	325 665	426 437	-100 772	-23.63